



L'A.D.H. a par sa vocation, ses missions et ses activités, une plus grande responsabilité et un devoir d'exemplarité dans la mise en place de la démarche RSE (développement durable, santé environnementale, etc.)

Depuis 2011 et en concertation avec les instances de l'établissement, **l'Association s'engage la mettre en œuvre dans ses 4 dimensions :**

- **Sociale** : améliorer le bien-être et la santé au travail, associer les professionnels au projet d'établissement, pourvoir à la formation, assurer la sécurité au travail, renforcer le dialogue social ;
- **Environnementale** : réduire nos impacts sur l'environnement, soigner sans polluer par la limitation et le tri raisonné des déchets, des projets de construction et d'aménagement à haute qualité environnementale à basse consommation ;
- **Sociétale** : mettre en place une politique d'achats responsables adaptés aux besoins, économies des ressources naturelles et respectant l'environnement, l'éducation thérapeutique des patients, un partenariat avec des entreprises adaptées ;
- **Economique** : maîtriser nos coûts : économies sur les consommations (eau, énergie), valorisation des déchets, optimiser nos investissements.

Pour parvenir à ces objectifs, la démarche est coordonnée par le CODIR, en sous-commission RSE (complétée par des membres volontaires de tous les secteurs d'activité de l'ADH). Un audit externe a été réalisé en 2022 afin de faire le point et redynamiser la démarche interne vers de nouveaux objectifs.

Cette sous-commission RSE s'appuie sur **un programme pluriannuel d'actions** dont la mise en œuvre est suivie, un **programme de communication** interne et/ou externe, une **mesure de résultats** et **d'indicateurs**. Vous pouvez consulter notre bilan RSE sur le site internet : www.adh-asso.com.

Nous comptons sur **votre participation pour agir à votre échelle au quotidien sur les 17 objectifs du développement durable**.



A Hénin Beaumont, le 01/10/2022

Jean Paul BOUCHET,
Directeur de l'A.D.H.